

Recrutement de paysagistes-conseils de l'État

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

PROLONGATION

Le Ministère de la transition écologique et solidaire, le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités lancent un appel à candidatures parmi les paysagistes concepteurs pour exercer la mission de paysagiste-conseil de l'État, telle que définie par la circulaire du 2 mai 2012, auprès des services en charge de la mise en œuvre de leurs politiques au niveau central, régional ou départemental.

Les candidats doivent figurer sur la liste nationale des personnes autorisées à utiliser titre de paysagiste concepteur¹ et posséder au minimum, à la date du 1^{er} janvier 2020, huit années d'expérience professionnelle dont 5 années révolues en tant que paysagiste concepteur, DPLG ou équivalent, **à titre libéral, comme associé ou co-gérant d'une agence de paysage ;**

Ils doivent posséder une expérience éprouvée et diversifiée en matière de protection, de gestion et d'aménagement des paysages et être capables d'accompagner et d'éclairer les services de l'Etat en vue d'une meilleure articulation entre les politiques publiques ayant un impact sur l'évolution des paysages : sites classés, patrimoine, urbanisme, planification, aménagement, environnement, agriculture, architecture, habitat, construction, habitat, risques, mobilités, énergies renouvelables, etc. Leur expérience en tant que praticien leur permet de se positionner comme force de proposition dans le but de faciliter la mise en oeuvre de ces politiques à une échelle plus opérationnelle, ainsi que leur appropriation par les acteurs du territoire. Ils doivent également faire preuve d'un intérêt pour les missions de service public, d'une culture générale dans le domaine de l'aménagement ainsi que d'un sens développé de l'écoute, de la pédagogie et de la concertation. Le permis de conduire un véhicule automobile (permis B) est nécessaire.

Les candidatures sont examinées au regard des critères suivants :

1. La conformité aux critères de formation et d'expérience professionnelle cités plus haut ;
2. La qualité de l'expérience professionnelle en matière de projets et de démarches paysagères et sa pertinence au regard du type de missions confiées au conseil de l'Etat ;
3. L'aptitude à la pédagogie, à l'accompagnement, au conseil et à la communication ;
4. Le sens du service ;
5. La connaissance des institutions, des politiques publiques liées à l'aménagement du territoire et des enjeux associés ;
6. La motivation personnelle.

Chaque candidat retenu s'engage à n'avoir aucune autre activité professionnelle dans le département ou dans la région où il exercera la mission de paysagiste-conseil. Le siège de son agence ne pourra pas être situé dans son territoire d'exercice en tant que conseil de l'État. Il s'agit d'une mission exercée à titre personnel sous forme de vacations journalières à raison de deux jours par mois en moyenne.

¹ Cette liste nationale, ainsi que les modalités relatives à l'obtention du titre de paysagiste concepteur, sont consultables sur le site internet du ministère de la transition écologique et solidaire dans la rubrique « Paysagiste concepteur » : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages#e7>

A l'issue du recrutement, les candidats retenus seront inscrits sur une liste d'aptitude et seront affectés en fonction des besoins de l'administration. Les affectations peuvent donc s'étaler sur plusieurs années. Tout poste proposé à un paysagiste-conseil de l'Etat nouvellement recruté et refusé entraîne son placement d'office en disponibilité pour un an. Un nouveau poste lui est ensuite proposé. Un nouveau refus, non motivé par des circonstances exceptionnelles, vaudra démission.

Le paysagiste-conseil de l'Etat est positionné auprès du directeur départemental des territoires (DDT/DDTM) ou du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), ou d'un directeur d'administration centrale. Il a le statut de « personnel salarié non titulaire du secteur public » et signe un contrat d'une durée d'un an renouvelable. Afin d'assurer efficacement cette mission auprès des services, la durée d'affectation sur un même poste est de 5 ans minimum et de 8 ans maximum.

Composition du dossier de candidature - à fournir en deux exemplaires identiques impérativement sous format papier -

Il s'agit d'un dossier personnel. Un même dossier ne peut donc pas être présenté par des candidats différents.

Chaque exemplaire, structuré de manière claire et organisée, comportera :

- Une fiche de renseignement synthétique, à compléter selon le modèle à télécharger à l'adresse suivante : <https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr>
- Un curriculum vitae détaillé (**maximum 5 pages**). Il devra notamment faire apparaître les diplômes obtenus et leur date d'obtention. Il sera accompagné :
 - d'une photo d'identité couleur
 - d'une copie du ou des diplôme(s)
 - d'une copie de l'attestation individuelle relative à l'autorisation d'utiliser le titre de paysagiste concepteurdu justificatif de l'exercice libéral en France, ou de l'exercice en tant qu'associé d'une société (soit la fiche de situation INSEE ou un extrait K bis de moins de 3 mois (<http://www.insee.fr/>)).
- Un document (**maximum 20 pages A4**) présentant les réalisations du candidat et illustrant la diversité de l'activité : projets et/ou études de paysages, d'urbanisme, d'aménagement, espaces publics, atlas, chartes, plans de paysage, PLU/PLUi, actions de pédagogie ou de conseil, etc. Ce document doit être illustré (photos couleur, plans, schémas, croquis, etc) et imprimé en couleur.
Pour les études et projets conçus en équipe, le rôle exact du candidat, ainsi que les noms et rôles des partenaires seront précisés.
- Une lettre de motivation (**maximum 1 page**)
- Une note (**maximum 1 page**) faisant apparaître les liens entre sa pratique professionnelle et les politiques publiques relevant du ministère de la transition écologique et solidaire, et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
Ces deux documents doivent être rédigés au format A4 - police 12 Times New Roman).

Tout dossier incomplet ou ne satisfaisant pas aux conditions exigées ci-dessus sera rejeté et ne sera pas examiné.

Seuls les dossiers recevables seront examinés par une commission technique dont la composition sera définie par l'administration. Cette commission sélectionnera les dossiers des candidats qui seront admis pour un oral devant un jury de sélection.

Réception des candidatures

Deux dossiers identiques, sous pli cacheté, comprenant obligatoirement toutes les pièces et informations mentionnées ci-dessus

au plus tard le vendredi 3 avril 2020 à 16h30

ou adressés par courrier recommandé (le cachet de la poste faisant foi à la date du 3/04/2020)

uniquement à l'adresse ci-dessous :

Ministère de la transition écologique et solidaire

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Sous-direction de la performance – Bureau des emplois et des compétences

A l'attention de Béatrice FRANCOIS – Pièce 02.43

Tour Séquoia – 92055 Paris la Défense Cedex

Attention: La fiche de renseignement et le curriculum vitae seront envoyés en format PDF par courriel, en plus de l'envoi postal à l'adresse de messagerie suivante :

pilotage-et-gestion-reseau-des-ace-et-pce.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Des renseignements complémentaires pourront être demandés par courriel à l'adresse ci-dessus.